

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS, VOUS SUBISSEZ DIRECTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE ?

Vous pouvez bénéficier des aides du Conseil Départemental

Retrouvez toutes les informations qui **VOUS** concernent sur

cotedor.fr



Plan de
**SOUTIEN
SOLIDARITÉS**
Côte-d'Or



Un plan de solidarité de 32 M€ pour vous protéger face à la crise

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS, VOUS SUBISSEZ DIRECTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE ?

Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or en vigueur jusqu'au 30 juin 2021, le Département poursuit son engagement pour préserver le tissu associatif de Côte-d'Or en reconduisant et en renforçant le Plan Exceptionnel de Soutien au Monde Associatif et aux Clubs Sportifs (PESMA).

Un soutien renouvelé

Le maintien des dotations et aides, même en cas de baisse d'activité, d'événements reportés ou annulés pour cause de pandémie.

La nouveauté 2021

Le versement de subventions exceptionnelles aux associations pour lesquelles l'absence de soutien particulier conduirait à une cessation forte ou totale d'activité, en raison de la crise sanitaire.

Priorité à l'aide alimentaire

Le Conseil Départemental renforce son partenariat avec les associations d'aide alimentaire, en complément des dotations départementales habituelles. Si besoin, des aides nouvelles peuvent être apportées.

Retour sur 2020

- **2 130 684 €** attribués à **344 associations** au 31 décembre 2020.
- **80 %** des aides exceptionnelles ont été attribuées à **74 associations** dont le siège est situé dans l'agglomération dijonnaise.

Où se renseigner ?

- Service départemental Jeunesse Sports Vie Associative • 1 rue Joseph-Tissot • 21000 Dijon, par mail à plandesoutienassociations@cotedor.fr
- Plus d'infos sur cotedor.fr